

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU : 14 juin 2018

Présents : Mmes LAGACHERIE, AIRES, BRULE, Mrs FRISONI. HAEIN. LAURENS
Absents : Mrs MARTINEZ, ESCARJO

Procuration : Mme PALLEC à Mr FRISONI, Mr SANCHEZ à Mme LAGACHERIE

Mme LAGACHERIE a été nommée secrétaire de séance
Ouverture de la séance à 18h30

Accord à l'unanimité du conseil municipal

ORDRE DU JOUR	INFORMATIONS APORTEES	PROPOSITIONS/ DECISIONS ADOPTES
<p>Piscine : Tarifs, recrutements, organisation</p>	<p>PISCINE : ⇒ Carnet de 10 entrées adultes à 2,70 € le ticket soit le carnet: 27,00 € ⇒ Carnet de 10 entrées enfants à 1,40 € le ticket soit le carnet: 14,00 € ⇒ Entrées quotidiennes : - Entrées générales 3,00 € - Colonies, scolaires, - de 16 ans 1,50 € - Accompagnants 1,00 €</p> <p>BUVETTE :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Glaces : 2,50 €➤ Glaces enfants : 2,00 €➤ Boissons : 2,00 €➤ Boissons chaudes : 1,20 €➤ Snack Catégorie 1 : 2,00 €➤ Snack Catégorie 2 : 2,50 €➤ Confiserie : 1,20 € <p>Recrutements : 2 maitres-nageurs Mrs BOURSEAU et CAMBOURNAC 2 Emplois saisonniers Mrs ANE et TRANTOUL</p> <p>Indemnités de régie pour juillet et août Mme CHABBERT et Mme LAPOULE 40 €/mois, Mrs ANE et TRANTOUL régisseur adjoints 20 €/mois</p>	Pour : 8

Les demandes doivent être faites avant le budget-fin janvier.

	ASSOCIATION	MONTANT
6574	COMITE DES FETES	4000
6574	AMPA	500
6574	MARBRE O FLEURS	1000
6574	JARDINS DE PASSUS LUPI	500
6574	ASSOCIATION COMMERCANTS	300
6574	MARBRE ET ARTS	10 000
6574	SAMAID / 3€ par habitant Dernier recensement 2015 : 367	1101
6574	Association des Parents d'Elèves des Ecoles Publiques (APE)	500

Emplacement du Vendeur de Pizzas : 20€ par semaine plus l'électricité.

Les marchands ambulants du marché souhaiteraient être mensualisés : se renseigner à la perception

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoit technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité du 02/07/2018 au 30/09/2018 inclus.
Cet agent assurera des fonctions d'adjoit technique les lundis, mardi et mercredi du 02/07/2018 au 15/07/2018 soit 21 H par semaine et 35H00 du lundi au vendredi du 16/07/2018 au 30/09/2018.
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement.

Refus de transférer les ATSEM à la communauté de communes si les mairies n'obtiennent pas de compensation financière.

Le maire propose au conseil municipal les nominations suivantes :

VC 4 : Chemin entre Les Lanes et Puje Redon :
- côté droit de la fin du cimetière à Ladvivert : **chemin de Ladvivert**
- côté gauche à partir du cimetière : **chemin des Espones**
VC 10 : Chemin du cimetière : **Chemin des Landes**
Rue N°17 : chemin du lotissement des Espones : **impasse du Pic du Gar**
Voie menant à l'ONF : **Impasse du Pic du Saillant**
Lavoir de Ladvivert : **rue du lavoir**

Pour : 8

Pour : 8

Recrutement de Cyril Mourère
Pour : 8

Pour : 8

Pour : 8

Subventions associations

Commerçants ambulants

Emploi saisonnier

ATSEM

Noms des rues du village en vue de la numérotation

<p>Nomination de la commission d'appel d'offre</p>	<p>Suite à la démission de Danièle CAZENEUVE et Freddy BIENCINTO et à leur remplacement lors des élections complémentaires, il convient d'élire deux nouveaux membres.</p> <p>La nouvelle commission d'appel d'offres. Selon l'article 22 du Code des Marchés Publics, elle doit être composée du Maire ou de son représentant président et de 3 membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le nombre de suppléant doit être égal à celui des membres titulaires.</p> <p>Après vote, le conseil municipal nomme les membres de la commission d'appel d'offres :</p> <p><u>Président</u> : Alain FRISONI</p> <p><u>Titulaires</u> : - Laure PALLEC - Guy MARTINEZ - Pierre SANCHEZ</p> <p><u>Suppléants</u> : - Luce LAGACHERIE - Frédéric LAURENS - Georges ESCARIO</p>	<p>Pour : 8</p>
<p>Adhésion au Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées</p>	<p>Monsieur le Maire informe le conseil sur la création du PNR Comminges Barousse Pyrénées et fait la lecture du document. Après délibération le conseil municipal décide de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le montant de l'adhésion s'élèvera à 50 centimes par habitants soit un total de (recensement 2015 : 367 habitants) 183.50 €. - D'ADHERER à l'association pour la création du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées 	<p>Pour : 7 Abstention : 1</p>
<p>Adoption de la d'amortissement des biens pour le camping municipal</p>	<p>Le maire présente au conseil municipal le tableau des amortissements reçu par la perceptrice.</p>	<p>Pour : 8</p>
<p>Circulation poids-lourds sur la RD 44</p>	<p>Le maire propose de marquer le mécontentement du conseil face au maintien du passage des camions dans le village malgré l'ouverture du tunnel : une délibération sera prise en ce sens.</p>	<p>Pour : 8</p>
<p>Convention de mise à disposition d'un local pour l'Office du Tourisme Intercommunal</p>	<p>Avec l'ouverture de la déviation provisoire, l'accès et la visibilité de l'office dans le petit chalet sont largement diminués. Il a été proposé à la communauté de commune d'installer l'OT dans une partie de la salle des associations. Pour autant la mise à disposition ne serait pas exclusive et la mairie de Saint-Béat pourrait continuer à utiliser le bâtiment et l'ensemble des locaux à d'autres fins. Une convention définira les modalités d'utilisation des locaux ainsi que les devoirs de chacun. Monsieur le maire propose de signer la convention établit avec la communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaise, preneur des locaux. Une deuxième convention devra être signée avec l'OT pour définir la gestion du calendrier d'occupation et autres dispositions.</p>	<p>Pour : 8</p>

<p>Convention Etat-Mairie pour entreposage de carottes de sondage réalisé dans le cadre du projet du Tunnel de QUIE (09)</p>	<p>Carottes mises en dépôt dans les galeries du château, condition financière 6000 € signature d'une convention</p>	<p>Pour : 8</p>
<p>Camping</p>	<p>Délaissé enfin attribué par l'Etat à la mairie pour l'assainissement du camping. Le permis de construire a été déposé cette semaine Camping évolutif de 2 à 3 étoiles</p>	
<p>Dossier Géry</p>	<p>Lecture du mail reçu par l'avocat. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la décision du Tribunal administratif de Bordeaux en date du 16 mars 2017, il est nécessaire de mettre en œuvre toutes les procédures afin de réaliser le recouvrement des loyers dus y compris la procédure en résiliation du bail. Mrs Haein et Martinez ont rendez vous avec l'avocat mardi prochain</p>	<p>Après délibération le Conseil Municipal accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et de missionner Maître Lassus. Pour 8</p>

Fin de séance à 20h30